

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et du Tourisme

LA MISE EN ŒUVRE
DU SCHEMA NATIONAL D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
(SNAT) 2025

Document de Synthèse

Février 2008

SOMMAIRE

INTRODUCTION	03
LE SNAT 2025 : Une fenêtre d'opportunité pour s'inscrire dans la modernité	03
LES QUATRE LIGNES DIRECTRICES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU SNAT 2025	
1. La ligne directrice 01 : la durabilité des ressources	04
2. La ligne directrice 02 : créer les dynamiques du rééquilibrage du territoire	06
3. La ligne directrice 03 : créer et renforcer l'attractivité et la compétitivité des territoires	07
4. La ligne directrice 04 : l'équité sociale territoriale	08
LA MISE EN ŒUVRE DU SNAT 2025	12
1. Les Schémas Directeurs des Grandes Infrastructures et Services Collectifs d'Intérêt National	14
2. Les Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire (SRAT) 2025	16
3. Les Schémas Directeurs d'Aménagement des Aires Métropolitaines (SDAAM)	25
4. Le Schéma Directeur d'Aménagement du Littoral (SDAL)	25
5. Les Plans d'Aménagement de Wilayas (PAW)	26
CONCLUSION	27

Résumé

INTRODUCTION

Le SNAT est un acte par lequel l'Etat affiche son grand projet territorial.

Le SNAT 2025 : une fenêtre d'opportunités pour s'inscrire dans la modernité

De nos jours, les territoires sont confrontés à une mondialisation porteuse de grandes potentialités et d'immenses opportunités, mais aussi source d'inquiétudes, de menaces et de défis à relever, car la compétition n'est plus localisée aux seules entreprises, elle s'est déplacée vers les territoires et les régions.

Le développement des territoires, voire leur survie, dépend largement de leur capacité à s'adapter et à innover dans un contexte globalisé, marqué par une concurrence de plus en plus rude, à laquelle se livrent les territoires pour gagner la bataille de l'attractivité et de la compétitivité.

Le SNAT a rendu ainsi, lisible les faiblesses et forces du territoire ; il a identifié les opportunités et les menaces, ainsi que les enjeux qui encadrent les dynamiques territoriales en mouvement.

Quatre (04) lignes directrices pour la mise en œuvre du SNAT 2025

- ✓ **La durabilité des ressources ;**
- ✓ **Le rééquilibrage du territoire ;**
- ✓ **L'attractivité et la compétitivité des territoires ;**
- ✓ **L'équité sociale et territoriale.**

Ces 04 lignes directrices se déclinent à leur tour en **vingt (20) Programmes d'Action Territoriale : « Les PAT »**

- **La ligne directrice 1: La durabilité des ressources** : Cinq (05) actions sont identifiées :

1- La durabilité de la ressource en eau qui constitue une question fondamentale, cinq (05) actions sont prévues par le SNAT 2025 :

a- Assurer une distribution quotidienne de l'eau à la population. Cet objectif constitue un enjeu sensible à court, moyen et à long terme au regard du déficit actuel et des besoins sans cesse grandissant aussi bien en eau potable qu'en eau industrielle et agricole ;

b- Assurer une équité régionale par les transferts territoriaux et interrégionaux :

- Nord - Nord
- Nord - Hauts Plateaux
- Sud - Hauts Plateaux
- Sud – Sud

Ceci permettra une répartition équitable de l'eau entre les territoires et constituera un facteur de rééquilibrage territorial.

c- Etablir un arbitrage équitable entre usagers et secteurs selon les choix politiques stratégiques.

- Une priorité à la satisfaction des besoins en AEPI avec le développement de l'approvisionnement en eau dessalée pour 11 wilayas côtières.
- Des choix à faire entre la petite et moyenne hydraulique (PMH) et grands périmètres d'irrigation (GPI) en fonction des avantages comparatifs avec une plus grande attention pour la première et le souci légitime de rentabiliser la (GPI).

d- Assurer une eau de qualité : une action impérative - par un meilleur traitement de l'eau potable – épuration des eaux usées et effluents industriels – limitation des épandages agricoles.

e- Le renouvellement de la gestion de l'eau par l'économie de l'eau et l'optimisation de son usage

2- La conservation des sols et la lutte contre la désertification, dont l'objectif est de protéger et valoriser les sols, par des pratiques de cultures, d'élevage ou d'aménagement adaptées, capables d'assurer sa pérennité et sa transmission aux générations futures.

3- La protection et la valorisation des écosystèmes

- Le littoral,
- La montagne,
- L'écosystème steppique,
- L'écosystème oasien,
- L'écosystème forestier,
- Les aires protégées.

4- La prévention des risques majeurs

- les séismes et risques géologiques ;
- les inondations ;
- les risques climatiques ;
- les feux de forêts ;
- les risques industriels et énergétiques ;
- les risques radiologiques et nucléaires ;
- les risques portant sur la santé humaine ;
- les risques portant sur la santé animale et végétale ;
- les pollutions atmosphériques, telluriques, marines ou hydriques ;
- les catastrophes dues à des regroupements humains importants.

5- La sauvegarde et la valorisation du patrimoine culturel à travers :

- l'évaluation et la réappropriation du patrimoine culturel matériel et immatériel ;
- la sauvegarde et la protection des biens culturels ;
- l'intégration du patrimoine culturel comme facteur de développement durable des territoires.

• **La ligne directrice 2 : Le rééquilibrage du territoire**

Le territoire national connaît d'importants déséquilibres entre ses grandes composantes territoriales mais également au sein de son système urbain et entre les villes et les campagnes.

Le rétablissement des équilibres passe par cinq (05) actions fondamentales :

1- Le freinage de la littoralisation et l'équilibrage du littoral qui constitue une question fondamentale, à l'effet de :

- maîtriser la croissance de la frange littorale en lui assurant un développement plus qualitatif
- rééquilibrer le Tell à travers une articulation renforcée entre le littoral, les piémonts, la montagne et le rétablissement des équilibres au sein du Tell entre zones urbaines, rurales et espaces naturels.

2- L'Option Hauts Plateaux :

Capables d'assurer leur développement et de décongestionner les régions du Nord, les Hauts – Plateaux constituent un contrepoids vis-à-vis des zones littorales et telliennes et assurent ainsi un rôle clé dans le rééquilibrage du territoire.

Cette action qui repose sur deux axes : rattraper les retards structurels des Hauts-Plateaux et conforter leur attractivité, est déjà engagée dans le cadre du Plan de Soutien à la Croissance Economique "2005 – 2009" et du Programme Complémentaire des wilayas des Hauts Plateaux, sera poursuivie.

3- L'Option développement du Sud :

L' Option Développement du Sud met en œuvre une stratégie répondant aux défis posés par un territoire immense, aride et très faiblement peuplé mais dotés d'atouts et de capacités propres. Il s'agit de :

- créer les conditions de développement du Sud répondant aux spécificités du milieu désertique et aux besoins de ses habitants,
- structurer et articuler les territoires du Sud afin de les intégrer davantage aux dynamiques du territoire national.

4- La délocalisation des activités et la déconcentration administrative appuyée par :

vient appuyer la stratégie de rééquilibrage du territoire algérien par une

- un dispositif incitatif à la délocalisation ;
- des mesures d'accompagnement des délocalisations.

5- Un système urbain renforcé et articulé : Un Système urbain profondément renouvelé et renforcé pour assurer le maillage et la cohérence d'un territoire plus équilibré, compétitif et équitable, s'appuie sur :

- l'intégration du système urbain renouvelé ;
- des relations urbaines – rural équilibrées.

• La ligne directrice 3 : L'équité sociale et territoriale

Il s'agit **d'assurer le rattrapage des territoires à handicap et d'anticiper la mise à niveau des zones** qui peuvent se voir distancer par le jeu de la compétitivité, autour de trois séries d'actions majeures.

1- La politique de la ville et le renouvellement urbain :

La ville algérienne doit être qualitative, compétitive, attractive et durable capable de répondre aux besoins de ses habitants, aux mutations qui la traversent, et de contribuer à une véritable culture et identité urbaine.

De tels objectifs sont atteints à travers :

- La régénération urbaine, la qualité de l'urbanisme, de l'architecture, des espaces verts et du patrimoine culturel ;
- La sécurité, la qualité des services publics : eau, déchets, éducation, santé...
- Le développement par la promotion des systèmes productifs, des activités et des emplois
- Le rattrapage et la prévention des phénomènes d'exclusion et de marginalisation de la ville.
- La mise en place d'une autorité d'agglomération adossée à des instruments de régulation, afin de rayonner sur tout l'espace urbain.

Dans une première phase, ces actions concerneront un éventail de villes de plus de 100.000 habitants, telles Alger, Oran, Constantine, Annaba, Tlemcen, Sétif, Sidi Bel Abbès, Mostaganem, Batna, Djelfa, Tiaret, Biskra, Ghardaïa, El Ménéa, Tamanrasset, Illizi, sur la base de critères ciblés.

• **La ligne directrice 4 : L'attractivité et la compétitivité des territoires**

Créer les conditions de la compétitivité et de l'attractivité des territoires en affirmant leurs capacités à produire et échanger et à attirer les savoir-faire, les technologies et les investissements nationaux et (IDE), constitue un axe fort de la politique d'aménagement du territoire, dont l'action est organisée autour de :

- 1- la modernisation et le maillage des infrastructures des travaux publics, de transport par autoroute et par rail, de plateformes logistiques et de communication.

- 2- la métropolisation : faire des 4 grandes villes du pays Alger, Oran, Annaba et Constantine des vecteurs de compétitivité, un environnement d'affaires et des générateurs de croissance.
- 3- Les villes nouvelles et les pôles de compétitivité et d'excellence : deux programmes articulés :

a- Les Villes Nouvelles constituent un levier de desserrement des pressions autour des grandes villes du Nord, un levier de redéploiement du peuplement et des activités vers les Hauts Plateaux et le Sud et enfin un levier de rééquilibrage de l'armature urbaine et de son organisation spatiale.

Les Villes Nouvelles sont mises en œuvre selon trois catégories distinctes :

- Les Villes Nouvelles d'excellence pour maîtriser l'expansion urbaine dans le Littoral et le Tell : Elles contribuent au développement organisé des villes autour des aires métropolitaines auxquelles elles seront connectées par les infrastructures matérielles et immatérielles de qualité. Le cas des Villes Nouvelles de Sidi Abdellah et de Bouinan qui accueilleront un pôle de compétitivité et d'excellence.
- Les Villes Nouvelles de rééquilibrage du territoire : Elles sont conçues comme pôles d'activités, de services et de peuplement capables d'inverser les tendances répulsives constatées et d'impulser une dynamique d'attractivité pour la région des Hauts Plateaux, à l'exemple de la Ville Nouvelle de Boughezoul qui accueillera un pôle de compétitivité et d'excellence.
- Les Villes Nouvelles d'appui au développement durable : Elles sont créées afin de répondre à des problèmes écologiques ou à des risques industriels à l'exemple de la Ville Nouvelle de Hassi Messaoud et pour renforcer l'attractivité des villes de développement du Sud (Ouargla et Ghardaïa).

b- Les Pôles de Compétitivité et d'Excellence (POC) :

Un enjeu majeur pour l'Algérie est de rejoindre les pays émergents en diversifiant sa production et ses exportations, préparer ses territoires à la compétitivité et à l'attractivité. Il s'agit dans ce cadre, d'identifier les territoires les plus déterminants où croissance et excellence sont les mieux à même de se conjuguer et d'impulser le développement du pays et d'accueillir à cet effet les pôles d'excellence et de compétitivité ; les Villes Nouvelles de Sidi Abdellah, de Bouinan et de Boughzoul accueilleront les premiers pôles de compétitivité et d'excellence.

Les objectifs :

- opérer un rattrapage dans les secteurs- clés (TIC, technologies avancées, nouveaux matériaux, biotechnologies) au niveau de la Ville Nouvelle de Sidi Abdellah et de la Ville Nouvelle de Bouinan ;
- anticiper les problèmes qui seront ceux de la moitié de la planète dans vingt ans et transformer les désavantages matériels (stress hydrique, aridité et désertification, épuisement des hydrocarbures) en avantages comparatifs construits au niveau de la Ville Nouvelle Boughzoul.

Six (06) POC ont été pré-identifiés par le SNAT 2025 :

- ❖ **Alger- Sidi Abdellah – Bouinan :**
Technologies avancées et TIC (Sidi Abdellah) et biotechnologies alimentaires et médecine du sport (Bouinan)
- ❖ **Oran – Mostaganem – Sidi Bel Abbès – Tlemcen :** Chimie organique, énergie et technologies spatiales et télécommunications
- ❖ **Constantine – Annaba – Skikda :** Biotechnologies métallurgie-mécanique et pétrochimie
- ❖ **Sétif – Bejaia – Bordj Bou Arréridj – M'sila :** Plasturgie, biotechnologie alimentaire et productique;

- ❖ **Médéa – Boughezoul – Laghouat** : énergies renouvelables, biotechnologies, environnement, santé agriculture et alimentation, ressources hydriques et l'industrie pharmaceutique
- ❖ **Ouargla – Hassi Messaoud – Ghardaïa** : pétrochimie- énergies additionnelles, énergies renouvelables et agronomie saharienne – biotechnologies zones arides et eau

En ce domaine, une démarche pragmatique, basée sur l'existant, est amorcée par le secteur. Elle consiste à repérer et développer les équipes performantes de chercheurs et les domaines d'activité, à repérer les PME et PMI, actives dans ces domaines, à croiser les données et à définir les premiers pôles de compétitivité et d'excellences.

Cette démarche a déjà permis, dans un esprit de concertation d'identifier le premier Bipôle autour de la métropole algéroise, à Sidi Abdellah (TIC et Technologies avancées), et à Bouinan (biotechnologies), de définir les terrains d'assiette, de mieux préciser les programmes et de réunir les partenaires. C'est ainsi que plusieurs entreprises de portage dans le domaine des TICs et de la Pharmacie se sont localisées dans les îlots qui leur sont dédiées à Sidi Abdellah.

L'élaboration du SNAT 2025 : une longue période de maturation et de concertation.

L'élaboration du SNAT 2025 a été menée sur la base d'une large et longue concertation impliquant tous les acteurs intervenant dans le domaine de l'aménagement du territoire (Départements Ministériels, Institutions Publiques et Administratives, Collectivités Locales et représentants de la société civile).

Le SNAT 2025 : enrichi et finalisé sur la base des recommandations de Son Excellence Monsieur le Président de la République, a été examiné lors de Six (06) séances au sein du Conseil du Gouvernement:

- **20 février 2007**
- **27 février 2007**
- **06 mars 200**
- **14 mars 2007**
- **03 avril 2007**
- **10 avril 2007**

L'architecture du SNAT :

Composé de 17 rapports thématiques, du document SNAT proprement dit (questions clés et prescriptions territoriales) et d'un document graphique en plusieurs échelles, le SNAT est charpenté autour de :

- **20 Programmes d'Action Territoriale (PAT)**
- **19 Schémas Directeurs Sectoriels**
- **09 Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire (SRAT)**
- **04 Schémas Directeurs d'Aménagement d'Aires Métropolitaines (SDAAM)**
- **48 Plans d'Aménagement de Wilaya (PAW)**

LA MISE EN ŒUVRE DU SNAT 2025 :

Les grands chantiers d'aménagement du territoire retenus dans le SNAT 2025 sont mis en œuvre à travers les **Programmes d'Action Territoriale** identifiés et couvrant les quatre lignes directrices du SNAT 2025 :

- 1. La durabilité de nos ressources stratégiques** allant de la ressource en eau, de la conservation des sols et la lutte contre la désertification, les écosystèmes, les risques majeurs, le patrimoine culturel ;
- 2. Le freinage de la littoralisation et l'équilibre du littoral, l'Option « Hauts Plateaux », l'Option « Développement du Sud »,** la délocalisation des activités et la déconcentration administrative, un système urbain hiérarchisé et articulé, le lancement des villes nouvelles et de pôles de compétitivité ;

3. **L'attractivité et la compétitivité du territoire** par la modernisation et le maillage des infrastructures des travaux publics, les infrastructures de transports, de logistique et de communication, le positionnement international des quatre grandes métropoles Alger, Oran , Constantine , Annaba ;
4. **L'équité sociale territoriale** à travers le renouvellement urbain et la politique de la ville, le renouveau rural , la centralité de l'agriculture et la revitalisation des territoires ruraux, le rattrapage et la mise à niveau des zones à handicaps.

Ces **programmes d'actions** sont déjà engagés, sous différentes formes, dans le cadre du programme du Plan de Soutien à la Croissance Economique 2005-2009, des Programmes Complémentaires des wilayas des Hauts Plateaux et du Sud. Ils seront renforcés et accélérés dans le programme du Gouvernement.

La mise en œuvre des actions retenues est accompagnée et soutenue par des mesures multiples d'aide et d'incitations financières appropriées appelés à être consolidées par le recours au partenariat national et international afin de multiplier les sources de financement et par la mise en place d'instances de concertation territoriale et la formation des moyens humains nécessaires à l'ingénierie territoriale.

Le SNAT 2025 est mis en œuvre selon deux phases :

- **Une première phase 2007-2015** : durant laquelle la politique d'aménagement du territoire restera au cours de cette période principalement marquée par l'action volontaire de l'Etat.

C'est la phase de mise en œuvre immédiate du SNAT 2025 à travers les dix neuf (19) **Schémas Directeurs des Grandes Infrastructures et Services Collectifs d'Intérêt National** qui a déjà commencé.

- **Une deuxième phase 2015-2025** : c'est la phase partenariale, durant laquelle, l'Etat ayant mis en place les investissements structurants de sa politique d'aménagement du territoire, jouera de plus en plus un rôle de régulateur et d'arbitre laissant les opportunités d'actions importantes à une gamme plus large d'acteurs.

Les Schémas Directeurs des Grandes Infrastructures et Services Collectifs d'Intérêt National initiés durant la première phase :

Un vaste et ambitieux programme d'investissements de modernisation économique et infrastructurelle est largement entamé il est traduit dans les dix neuf (19) Schémas Directeurs sectoriels qui concourent ensemble pour intégrer l'économie nationale dans les espaces de libre échange, générer des richesses nouvelles, créer des opportunités d'emplois, et accroître les moyens financiers affectés aux programmes de rattrapage des déficits sociaux et territoriaux mis en relief par le SNAT.

1. **Le schéma directeur des espaces naturels et aires protégées** : en cours d'achèvement
2. **Le schéma directeur de l'eau** : finalisé et examiné en Conseil du Gouvernement
3. **Le schéma directeur routier et autoroutier** : finalisé et examiné en Conseil du Gouvernement
4. **Le schéma directeur ferroviaire** : finalisé et examiné en Conseil du Gouvernement
5. **Le schéma directeur aéroportuaire** : finalisé et examiné en Conseil du Gouvernement
6. **Le schéma directeur portuaire** : finalisé et examiné en Conseil du Gouvernement
7. **Le schéma directeur de développement agricole** : finalisé et examiné au Conseil du Gouvernement

8. **Le schéma directeur de développement de la pêche et de l'aquaculture** : finalisé et en instance d'examen
9. **Le schéma directeur de l'énergie** : finalisé et en instance d'examen
10. **Le schéma directeur des services et infrastructures de communication, télécommunication et information** : finalisé et instance d'examen en Conseil du Gouvernement
11. **Le schéma directeur de l'enseignement supérieur et de la recherche** : finalisé et examiné en conseil du gouvernement
12. **Le schéma directeur de la formation** : finalisé et examiné.
13. **Le schéma directeur de la santé** : en cours de finalisation
14. **Le schéma directeur d'aménagement touristique** : finalisé et examiné
15. **Le schéma directeur des biens et des services et grands équipements culturels** : finalisé et examiné.
16. **Le schéma directeur des zones archéologiques et historiques** : finalisé
17. **Le schéma directeur des sports et des grands équipements sportifs** : en cours d'achèvement
18. **Le schéma directeur des zones industrielles et d'activités** : en cours d'achèvement
19. **Le schéma directeur des plateformes logistiques** : en cours d'élaboration.

La mise en œuvre au plan local : les Région-Programmes

A coté des (19) Schémas Directeurs Sectoriels en voie de finalisation par les départements ministériels concernés, la concrétisation du SNAT sera relayée par la mise en œuvre au niveau spatial, des neuf (09) (SRAT) à l'horizon 2025 couvrant les Régions Programme prévues par la loi : Nord- Centre, Nord-Ouest, Nord-Est, Hauts Plateaux- Centre, Hauts Plateaux -Ouest, Hauts Plateaux -Est, Sud-Ouest, Sud-Est et Grand Sud et par les quatre Schémas d'Aménagement des Aires Métropolitaines (SDAAM) à l'horizon 2025 :Alger, Oran, Annaba et Constantine.

La Région Programme :

La Région Programme constitue un cadre de planification stratégique, de programmation et de concertation, d'élaboration de projets pour la mise en œuvre du SNAT.

C'est donc en même temps un territoire de polarisation, une chaîne de croissance établissant des complémentarités et des échanges avec les autres territoires, et un espace levier d'intégration au niveau spatial.

En effet, un développement soucieux de la valorisation des potentialités et des atouts compétitifs de chaque région, de chaque métropole trouve sa traduction à travers des instruments adaptés et spécifiques comme les SRAT et les SDAAM dont l'achèvement est prévu à fin 2008.

Ces différentes actions constituent la traduction des objectifs stratégiques recherchés par notre politique d'aménagement du territoire à travers le SNAT 2025 lequel tend à créer les conditions de développement économique, dans un souci d'équité sociale et de durabilité de nos ressources.

CONTENU ET OBJECTIFS DES SRAT :

Le Schéma Régional d'Aménagement du Territoire précise, en conformité avec le schéma national d'aménagement du territoire, les orientations et prescriptions spécifiques à chaque Région-Programme.

Le SRAT établit pour la Région-Programme d'aménagement et de développement durable :

- les atouts, vocations principales et vulnérabilités spécifiques de l'espace considéré
- la localisation des grandes infrastructures et services collectifs d'intérêt national;

- les dispositions relatives à la préservation et à l'utilisation rationnelle des ressources et notamment de l'eau ;
 - l'organisation d'agglomération favorisant le développement économique, la solidarité et l'intégration des populations, la répartition des activités et des services et la gestion maîtrisée de l'espace ;
 - la promotion des activités agricoles et la revitalisation des espaces ruraux en tenant compte de leur diversité et en assurant l'amélioration du cadre de vie des populations qui y vivent et la diversification des activités économiques, notamment non agricoles ;
 - les actions de dynamisation de l'économie régionale par le soutien au développement des activités et de l'emploi et par le renouvellement et la revitalisation des espaces menacés;
 - les projets économiques porteurs d'industrialisation et d'emplois;
 - les prescriptions d'organisation de l'armature urbaine et le développement harmonieux des villes;
 - les actions et traitements spécifiques que nécessitent les espaces écologiquement ou économiquement fragiles;
 - la programmation de la réalisation des grandes infrastructures et des services collectifs d'intérêt national;
 - les actions de préservation et de valorisation des patrimoines culturel, historique et archéologique, à travers la promotion de pôles de développement culturel et des activités liées à la création artistique et à l'exploitation adaptée des richesses culturelles;
- **Il détermine** les actions par séquences temporelles.
 - **Il peut recommander** la mise en place d'instruments d'aménagement et de planification urbaine ou environnementale, pour tout espace relevant des dispositions et procédures particulières.

La démarche d'élaboration des Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire (SRAT) : une démarche concertée et itérative soutenue.

Pour la conduite et le suivi des SRAT, un cadre de concertation a été mis en place, les schémas régionaux sont animés par un Comité intersectoriel, composé par des représentants de départements ministériels et d'institutions publiques, des élus et des experts et pour chaque Région-Programme, par des comités de suivi de wilaya, composé par les membres de l'exécutif de wilaya et mis sous l'autorité du wali.

Des actions d'animation et de concertation sur les projets de schémas régionaux d'aménagement du territoire (ateliers, journées d'études, conférences régionales) en direction des régions programme ont été organisées tout au long de leur élaboration, avec pour objectifs la participation, le partage et l'adhésion des partenaires à l'élaboration et l'appropriation des instruments d'aménagement du territoire.

ETAT D'AVANCEMENT DANS L'ELABORATION DES SRAT :

1/- Le Schéma Régional D'aménagement du Territoire de la Region-Programme Nord Ouest (Oran - Tlemcen - Sidi Bel Abbes - Aïn Temouchent - Mostaganem - Mascara - Relizane)

Le projet de Schéma Régional d'Aménagement du Territoire de la Région-Programme Nord Ouest en est à la dernière phase d'élaboration, sa finalisation est prévue pour le premier trimestre 2008.

Le projet SRAT Nord-Ouest :

a/- Un diagnostic prospectif qui dresse un état des lieux, les problématiques fondamentales de la Région-Programme et les enjeux qui encadrent son développement à l'horizon 2025 :

- le bilan économique de l'eau dans les bassins du Nord-Ouest : valorisation et perspectives ;

- l'état des problèmes écologiques et les tendances à l'oeuvre (désertification, steppe, littoral, côte, mer, zones humides, surexploitation de nappes, salinisation): l'exploitation du milieu naturel et les risques. La complémentarité montagne / plaine et ses contradictions. L'état du littoral et les limites de la littoralisation de la vie régionale ;
- le milieu rural et les problèmes de «dédensification» qui se posent avec le départ nombreux des ruraux vers les villes, de fixation de la population rurale et les moyens disponibles ou à mettre en place pour le réaliser ;
- le tableau des potentialités et des atouts économiques : quel est le niveau de la mise en valeur et les obstacles à leur valorisation ?
- le tableau dynamique des équipements et des conditions de vie ;
- grandes infrastructures, transferts d'eau, grands périmètres irrigués, équipements régionaux structurants ;
- l'emploi et les revenus ;
- l'aptitude de l'agglomération oranaise et des villes à jouer un rôle moteur notamment dans un contexte de chômage, de crise du logement, de surdensification résidentielle.

b/- Les grandes options et orientations stratégiques pour le développement de la Région-Programme, ainsi qu'une stratégie de mise en oeuvre pour valoriser les atouts et dépasser les contraintes, appuyée par une vision claire de ce qu'il faut faire d'ici 2025 et consolidée par des actions ciblées pour répondre aux urgences du territoire et aux impératifs d'un développement cohérent, équitable et efficace.

Trois (03) axes principaux sont développés autour des villes : des pôles de croissance, des axes structurants de la région –programme Nord Ouest et de 03 espaces naturels : le littoral, les plaines et les zones de montagne.

Treize (13) Programmes d'Actions Territoriales (PAT) sont préconisés :

- **La durabilité de la ressource en eau** (connaissance et suivi de la ressource en eau, programme économie d'eau et gestion de la demande en eau) ;

- **Environnement et protection** (risques Naturels, patrimoine forestier, sauvegarde des sols, aires protégées et littoral) ;
- **Environnement et cadre de vie** (déchets solides, risques et pollution industrielle, assainissement en zone urbaine, protection et gestion et développement des espaces verts) ;
- **Education et sensibilisation** (information, sensibilisation et éducation environnementales) ;
- **La maîtrise de la répartition de la population et de son maintien dans les zones intérieures** (promotion des activités et de l'emploi dans les zones intérieures, amélioration des conditions de vie, généralisation des équipements de base et actions de soutien au service de la cohésion sociale et territoriale) ;
- **La lutte contre l'habitat spontané et la maîtrise foncière** (aménagement foncier et maîtrise de l'espace urbain, résorption de l'habitat spontané dans les grandes agglomérations et une politique cohérente pour pallier aux urgences) ;
- **Les infrastructures de transport** (le réseau routier régional, les infrastructures portuaire et aéroportuaire et les plates-formes logistiques) ;
- **Industrie et territoire** (développer l'industrie dans les grandes agglomérations, structuration du pôle chimique Arzew - Bethioua et création d'un technopole d'industries pharmaceutiques - chimie fine) ;
- **Développement agricole et rural** (adaptation des pratiques culturelles en relation avec la vocation des sols, améliorer la compétitivité du secteur agricole, évolution de l'agriculture irriguée, diversifier les sources de revenu, améliorer les conditions de vie, un équilibre entre population, ressources et environnement naturel et intensification de l'exploitation des ressources halieutiques) ;
- **Grandes villes et développement du transport urbain** (reconquête et mise en valeur des centres-villes et développer le transport urbain collectif) ;
- **Sauvegarde et valorisation du patrimoine naturel**
- **Développement touristique** (création de stations touristiques intégrées et réhabilitation des zones existantes) ;

- **Propositions organisationnelles et institutionnelles et études prioritaires** (articulation entre aménagement du territoire et planification économique et social, instruments techniques et financiers et études prioritaires).

2/- Le Schéma Régional d'Aménagement du Territoire de la Région-Programme Nord Centre (Alger - Tipaza - Boumerdès - Blida - Tizi Ouzou - Bouira - Médéa - Ain Defla - Bouira - Bejaia)

Les travaux réalisés à ce jour dans le cadre du projet de Schéma Régional d'Aménagement du Territoire de la région programme Nord Centre :

- la construction d'un diagnostic de territoire de la Région-Programme et l'identification de ses potentialités, de ses atouts et de ses contraintes (état des lieux) ;
- une mise en perspective stratégique au travers des enjeux et des facteurs clefs d'évolution de son territoire à l'horizon 2025 ;
- l'analyse prospective : mise en scénarios des futurs possibles pour la Région-Programme à 2025.

Cette étape dans l'élaboration du SRAT Nord Centre a été l'objet de plusieurs journées d'études d'ateliers de travail et de concertation avec les responsables locaux.

L'élaboration du schéma se poursuit et sa finalisation : Orientations stratégiques et conception du schéma ; Programme opérationnel et plan d'action est prévue pour 2008.

3/- Le Schéma Régional D'aménagement du Territoire de la Région-Programme Nord Est (Constantine - Mila - Béjaïa - Jijel - Annaba - Skikda - El Tarf)

Le projet SRAT de la Région-Programme Nord Est, est à sa première étape de son élaboration : construction du diagnostic et concertation avec les partenaires d'aménagement du territoire directement concernés, en l'occurrence les membres des comités de suivi de wilayas.

Ce diagnostic évalue les incohérences, les déficits et les handicaps de la Région-Programme, de même qu'il identifie atouts et les forces qu'elle recèle. Il s'attache aussi à mesurer le degré et les niveaux de complémentarité inter et intra-régionales (complémentarité entre les sous-régions), à vérifier la cohérence des implantations urbaines, des infrastructures et des équipements existants ou envisagés. Le réseau des infrastructures socio-économiques sera interrogé d'une part, en comparaison avec le réseau d'activités économiques, d'activités portuaire et aéroportuaire et d'autre part avec le réseau de villes pour un développement économique et social solidaire et organisé et un équilibre territorial en adéquation avec les pressions environnementales (eau, sol, écosystèmes).

Le diagnostic sur la Région-Programme est complété par l'identification des problématiques fondamentales qui se posent à elle, ainsi que les enjeux majeurs et les tendances qui se dessinent en matière d'aménagement de la Région-Programme.

Les alternatives sont dressées pour assurer à la Région-Programme un développement fort, attractif et équitablement partagé.

4/- Le Schéma Régional D'Aménagement du Territoire de la Région-Programme Hauts Plateaux Ouest (Tiaret – Saida - Tissemsilt - Naama)

Lancé en début 2007, le projet de schéma est à sa phase d'élaboration d'un état des lieux, analyse prospective et les enjeux majeurs de la Région-Programme. Le diagnostic prospectif préliminaire élaboré avec le concours des collectivités locales concernées, est actuellement en cours d'examen et d'enrichissement au niveau local.

La finalisation du projet SRAT Hauts Plateaux Ouest est prévue courant 2008.

5/- Le Schéma Régional D'Aménagement du Territoire de la Région-Programme Hauts Plateaux Est (Bordj Bou Arréridj – Sétif – Batna - Oum El Bouaghi - Khenchela - Tébessa)

L'élaboration du projet de schéma de la Région-Programme engagée au cours du premier trimestre 2007 est à sa phase d'établissement d'un état des lieux destiné à évaluer les modes de fonctionnement et de gestion des différents systèmes de production, de transport, de communication, des utilités et services publics, démographique,... et leur articulation avec les dynamiques territoriales en œuvre dans la Région-Programme, ainsi que l'état des ressources naturelles : eau, sol, écosystèmes, le capital culturel et l'état de l'environnement.

Sur la base d'une analyse prospective de l'état du territoire de la Région-Programme et des projections établies pour le long terme, des tendances et des enjeux sont identifiés et des orientations stratégiques de développement de la Région-Programme seront préconisées et une stratégie opérationnelle de leur mise en œuvre sera tracée.

La finalisation de l'étude est prévue pour le deuxième semestre 2008.

6/- Le Schéma Régional d'Aménagement du Territoire de la Région Programme Hauts Plateaux Centre (M'sila - Djelfa - Laghouat)

L'élaboration du projet de SRAT Hauts Plateaux Centre lancé au début de l'année 2007, est prévue d'être achevée courant 2008. En terme d'état d'avancement, la première étape du projet (diagnostic, analyse prospective et enjeux) est élaborée et mise actuellement en concertation avec les responsables locaux des wilayas concernée pour validation et lancement de l'étape d'élaboration du projet de SRAT Hauts Plateaux Est proprement dit (options et orientations territoriales stratégiques et stratégie de mise en œuvre).

La Région Programme des Hauts Plateaux Centre (RP-HPC) composée des wilayas de Djelfa, Laghouat et M'sila, s'étend sur une superficie de 75.483 km², avec 107 communes et 37 daïras. Le nombre d'habitants s'élève à 2,3 millions d'habitants, soit une densité d'environ 30 habitants /km²; elle occupe 3,1 % du territoire national.

La position géographique de centralité au sein du territoire national, constitue un atout certain pour la Région-Programme, dans la mesure où cela permet, d'une part, une mise en œuvre de l'option de redéploiement des activités et de l'urbanisation des régions saturées du Nord et d'autre part, amorcer de par son caractère d'espace relais entre le Nord et le Sud renforcé par le passage de la RN1, l'option de promotion des espaces Sahariens. Le passage d'un autre axe structurant (RN40) au Nord favorise également les échanges interrégionaux Est-Ouest.

7/- Le Schéma Régional d'Aménagement du Territoire des Régions-Programme Sud (Sud Est, Sud Ouest Et Grand Sud)

Les études d'élaboration des 03 SRAT du Sud (Sud Est, Sud Ouest et Grand Sud) sont engagées et en phase de lancement. Les délais de réalisation sont fixés à dix huit (18) mois.

Les Schémas Directeurs d'Aménagement d'Aires Métropolitaines (SDAAM) :

Les études d'élaboration des quatre SDAAM Alger, Oran, Annaba et Constantine sont engagées et leur achèvement est prévu à fin 2008.

Contenu et objectifs du SDAAM :

Le schéma directeur d'aménagement de l'aire métropolitaine détermine :

- les orientations générales d'utilisation du sol ;
- la délimitation des zones agricoles, forestières et pastorales steppiques ainsi que les zones à protéger et les aires de loisirs ;
- la localisation des grandes infrastructures de transport et des grands équipements structurants ;
- les orientations générales de protection et de valorisation de l'environnement ;
- les orientations générales de protection du patrimoine naturel, culturel, historique et archéologique ;
- la localisation des extensions urbaines, des activités industrielles et touristiques, ainsi que les sites des agglomérations nouvelles.
- créer une culture commune de planification de l'espace par delà les limites administratives du territoire et d'asseoir les bases d'un projet de territoire à partir de son centre névralgique qui est l'aire métropolitaine.

Le Schéma Directeur d'Aménagement du Littoral (SDAL)

L'avènement de la loi n°02-02 du 5 février 2002 relative à la protection et à la valorisation du littoral marque une politique de reprise en main des enjeux que représente le littoral.

Contenu et objectifs du Schéma :

- orienter l'extension des centres urbains existants vers les zones éloignées du littoral ;
- classer et frapper des servitudes non – aedificandi les zones et milieux sensibles ;
- œuvrer pour le transfert vers des sites appropriés des installations industrielles existantes dont l'activité présente des dommages pour l'environnement ;
- faire coexister établissements humains, infrastructures et activités en veillant à la prévention de la dégradation de l'écosystème ;
- maîtriser l'urbanisation ;
- assurer l'équilibre de l'écosystème littoral par la protection de la biodiversité marine et terrestre ;
- réduire voire éliminer à terme les pollutions ;
- prévenir le recul du trait de côte et l'érosion des bassins versants côtiers,

Dans ce cadre, des plans d'aménagement côtiers (PAC) sont établis pour toutes les communes littorales.

Les Plans d'Aménagement de Wilaya (PAW)

Quinze (16) études de révision des Plans d'Aménagement du territoire de Wilaya sont lancées dans le cadre du programme complémentaire des Hauts Plateaux.

Contenu et objectifs :

Le PAW établit:

- **les atouts, vocations et problématiques spécifiques du territoire de wilaya.**
- **Les dispositions pour la préservation, l'utilisation rationnelle et la valorisation des ressources locales (eau, sol, savoir-faires, ...).**
- **la programmation et l'organisation des réseaux d'énergie, eau, communication et transport pour un service de qualité.**
- **les seuils d'urbanisation des agglomérations urbaines et rurales.**

Les PAW précisent et valorisent, en conformité avec le Schéma Régional d'Aménagement du Territoire concerné, les prescriptions spécifiques à chaque territoire de wilaya.

CONCLUSION : un SNAT orienté vers l'action

En conclusion, un développement soucieux de la valorisation des potentialités et des atouts compétitifs de chaque région, de chaque métropole trouvera sa traduction à travers des instruments adaptés et spécifiques comme les SRAT et les SDAAM dont l'achèvement est prévu à fin 2008.

Ces différentes actions constituent la traduction des objectifs stratégiques recherchés de la politique d'aménagement du territoire à travers le SNAT 2025 lequel tend à créer les conditions de développement économique, dans un souci d'équité sociale et de durabilité de nos ressources.

De par leur ampleur, de leur complexité et de leur caractère transversal, les programmes d'actions pour la **mise en œuvre du SNAT, tant au niveau sectoriel que régional, constituent des opérations de longue haleine, fédérant des acteurs variés et multiples : Etat, Collectivités Locales, partenariat public-privé et citoyens.**

Les actions engagées dans le cadre de la mise en œuvre du SNAT seront poursuivies et consolidées à travers d'une part le parachèvement des **instruments d'aménagement du territoire** en cours et d'autre part par le renforcement des **capacités institutionnelles, organisationnelles et par la formation des ressources humaines** nécessaires à l'encadrement et à la conduite et la maîtrise des projets de développement et à l'amélioration des performances en **ingénierie territoriale.**

La stratégie nationale d'aménagement du territoire dont s'est dotée le pays en ce début du troisième Millénaire, puise ses fondements dans la volonté politique et les orientations de Monsieur le Président de la République appelant à inscrire les actions dans ce domaine dans une démarche basée sur **la participation citoyenne et le partage des responsabilités entre les différents acteurs institutionnels, privés et associatifs à tous les niveaux.**

L'appropriation collective et concertée, par les différents partenaires territoriaux et institutionnels, publics, privés et du citoyen du projet de territoire représente une étape décisive dans ce processus.